RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

AVIS
RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR INTER BEAUJOLAIS

Inter Beaujolais a demandé une extension de l'accord interprofessionnel triennal 2025-2028 contenant des dispositions relatives aux cotisations.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe au présent avis et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante

  consultationcvo-boissons-alcoolisees.dgpe@agriculture.gouv.fr
  en indiquant en objet du message le titre de l'accord interprofessionnel concerné ;

- soit par écrit à l'adresse suivante :
  Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
  Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
  Service du développement des filières et de l'emploi
  Sous-direction des filières agroalimentaires
  Bureau du vin at autres boissons
  3 rue Barbet de Jouy
  75349 Paris cedex 07 SP.

Présentation du budget conformement à la règlementation communautaire	Campagne 2025/2026	Campagne 2026/2027	Campagne 2027/2028
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés € Net de subventions, refacturations, ventes	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés € Net de subventions, refacturations, ventes	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés € Net de subventions, refacturations, ventes
a) connaissance de la production et des marchés			
Connaissance de la production : suivi des sorties propriétés par les contrats d'achat pour les transactions entre producteurs et négociants, déclarations récapitulatives pour la vente directe; suivi des stocks	158 182 €	139 337 €	138 723 €
Analyse de panels (grande distribution, consommateurs), d'études mutualisées (consommation, CHR, cavistes, e-commerce, etc.), mise ne place et analyse de relevés d'offres, mise en place d'études consommateurs, analyse des données d'exportation.	238 629 €	221 064 €	221 597 €
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;			
Objet et description de la ou les action(s) :	0 €	0 €	0 €
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;			
Objet et description de la ou les action(s) :	0 €	0 €	0 €
d) commercialisation;			
Objet et description de la ou les action(s) :	0 €	0 €	0 €
e) protection de l'environnement;			
Objet et description de la ou les action(s) :	0 €	0 €	0 €
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;			
Actions transversales : matériels et outils promotionnels, ressources documentaires, Internet/ extranet, stratégie filière, promotion institutionnelle collective, management du vignoble, communication filière	443 601 €	460 982 €	458 256 €
France : actions de promotion, mises en avant, campagnes de communication, salons et dégustations professionnels, évènementiel, relations presse, relations publiques, formations, matériels et outils promotionnels	2 046 126 €	1 747 747 €	1 586 926 €
Export (Canada, USA, Japon, Canada, Royaume Uni, Danemark, Suède) : relations presse, voyages de presse, relations publiques, salons professionnels, évènements consommateurs, formations & dégustations, actions de promotion, lobbying, campagnes de communication, communication internet/ réseaux sociaux/ multimédia, mise en avant, matériels et outils promotionnels	688 604 €	655 671 €	609 391 €
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;			
Objet et description de la ou les action(s) :	0 €	0 €	0 €
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;			
	0 €	0 €	0 €
i) études visant à améliorer la qualité des produits;			
SICAREX : recherche & Développement	210 000 €	164 900 €	159 953 €
SICAREX : suivi aval qualité (SAQ)	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Chambre d'agriculture : maturation, agro météo, agronomie, montée en gamme, fiches techniques communication	54 600 €	50 700 €	46 800 €
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;			
SICAREX : recherche & Développement	210 000 €	164 900 €	159 953 €
CNIV : dépérissement de la vigne - PNDV	20 500 €	20 500 €	20 500 €
Chambre d'Agriculture: limitation des intrants	85 400 €	79 300 €	73 200 €
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;			
Objet et description de la ou les action(s) :	0 €	0 €	0 €
l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;			
Objet et description de la ou les action(s) :	0 €	0 €	0 €
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;			
Qanopée : serre de prémultiplication confinée	32 600 €	32 600 €	32 600 €
CNIV : dépérissement de la vigne - PNDV	20 500 €	20 500 €	20 500 €
n) gestion des sous-produits.			
Objet et description de la ou les action(s) :	0 €	0 €	0 €

II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés

Le montant HT de la cotisation interprofessionnelle des différentes appellations beaujolaises est fixé à :
Pour le Beaujolais : 6,36 € / hl
Pour le Beaujolais Villages : 6,52 € / hl
Pour le Brouilly, Chénas, Chiroubles, Côte de Brouilly, Fleurie, Juliénas, Morgon, Moulin à Vent, Régnié, Saint Amour : 7,56 € / hl

La cotisation s'applique à toutes les transactions de vins. Le fait générateur de la Cotisation interprofessionnelle est soit l'enregistrement du Contrat d'achat, pour les volumes de vins en vrac, soit l'enregistrement des registres de cave pour les sorties hors contrats d'achat sous DAA, DSA, petit vrac hors DSA, ou les volumes sous CRD.

Pour les contrats de vins en vrac correspondants aux DAE et aux DAA-DAC : la cotisation est supportée par moitié entre le vendeur et l'acheteur. La perception de la cotisation donne lieu à une facture récapitulative mensuelle qui est adressée à l'acheteur si celui ci est domicilié dans la région de production définie par le tribunal départemental de la Côte d'Or du 29 avril 1930. Si l'acheteur est situé hors de cette limite, la facture récapitulative mensuelle est adressée au vendeur.
Pour les ventes en Capsules Représentatives de Droit *(CRD)*, petit vrac hors DSA, en DSA et DAA libellés par les déclarants :
Le paiement de la cotisation interprofessionnelle est supporté par le metteur en marché.

PRÉVISIONS DES ACTIONS FINANCÉES PAR LA CVO